DECLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

Le Lycée Professionnel Jean Perrin est un Etablissement Public Local d'Enseignement – EPLE, situé à Saint-André, dans l'est de l'île de La Réunion.

Fort de la confiance que lui ont témoignée la Commission Européenne et l'agence Erasmus+ France à l'occasion de l'attribution d'une accréditation Erasmus+, il déploie depuis 1985 ses ressources au service de la jeunesse en grande partie défavorisée de Saint-André et des communes environnantes et entend poursuive sa dynamique politique de formation à l'étranger et avec l'étranger.

Depuis 2013, grâce aux subventions acquises dans le cadre des programmes Léonardo, Erasmus 2014-2020 et Erasmus+ 2021-2027, de nombreux élèves de Bac Professionnel ainsi que des membres du personnel ont pu effectuer un séjour de formation à l'étranger en Angleterre (Christchurch) à partir de 2013, en Espagne (Valence) à partir de 2015, en Irlande (Dublin) et en Espagne à partir de 2022.

L'établissement souhaite étendre ces opportunités aux étudiants de BTS qui pourraient ainsi réaliser leurs stages à l'étranger. La candidature en cours s'inscrit dans le prolongement de la déclaration de politique Erasmus et dans le projet d'établissement – axe « Ouverture sur le Monde ».

Le LP Jean Perrin affirme sa stratégie d'internationalisation dans une volonté de modernisation. Le site internet du lycée, à ce titre, propose son catalogue de formations en correspondance avec les crédits ECTS.

Il s'engage également dans la construction de l'espace européen de l'éducation en transmettant à l'instance européenne prévue à cet effet, les données relatives aux accomplissements de ses élèves en termes de formation disciplinaire et professionnelle et par la production d'une carte européenne étudiante.

En parallèle, l'établissement poursuivra sa politique de coopération avec des établissements partenaires au sein de l'Union Européenne et dans le reste du monde par le biais d'une obtention potentielle du label Euroscol et surtout, grâce à son appartenance depuis 2019 au Réseau des Ecoles de l'UNESCO.

Appariements actuels avec des établissements également membres en Angleterre - CorfeHillsSchool, en Irlande - King'sHospitalSchool à Dublin et en Espagne - EscuelaProfesional Xavier à Valence. Il s'agira de continuer de conclure de nouveaux partenariats du même type avec des établissements dispensant des formations du supérieur, en Europe ou hors Europe.

Le Lycée Professionnel Jean Perrin doit tirer profit des opportunités du programme Erasmus+ 2021-2027 et permettre à un maximum de membres de sa communauté éducative de vivre une expérience dans un pays de l'Union Européenne, ou pas, grâce à cette évolution dans la dernière mouture du programme Erasmus+. Mais cela ne vas pas sans certaines obligations. Le LP Jean Perrin est notamment conscient de la nécessité d'étendre le respect des divers principes de la Charte pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) à tous ses projets d'ouverture sur l'international.

L’établissement ne manquera de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces principes soient communiqués et appliqués par le personnel et les élèves à tous les niveaux de l’institution.

Pour ce qui est d’« assurer l'égalité des chances des bénéficiaires à la mobilité - non-discrimination et inclusion », il sera rappelé par la cheffe d’établissement à l’ensemble du personnel à l’occasion des prérentrées des professeurs que c’est là une impérieuse nécessité. Le message sera ensuite relayé aux élèves des collèges en phase d’orientation ainsi qu’à ceux déjà inscrits dans l’établissement. Il leur sera demandé de veiller au respect de ce principe et de signaler tout manquement qu’ils pourraient éventuellement observer, à quelque niveau et à quelque degré que ce soit.

Le personnel enseignant veillera également à assurer la reconnaissance des acquis des activités réalisées dans le cadre du programme Erasmus+ en réalisant avec le plus grand sérieux les diverses évaluations sur le lieu de formation à l’étranger, dans le respect des référentiels. Il en sera de même pour ce qui est des documents certificatifs tel le Portfolio Europass ; les participants élèves et personnels ont seront pourvus dès leur retour dans l’établissement après que le personnel évaluateur les aura conçus aux côtés du partenaire étranger.

Par ailleurs, tout sera fait afin de « favoriser la mise en place de l'Initiative de la Carte Etudiante Européenne ». l’ERAEI de l’établissement sera désigné « administrateur technique » de l’opération. Il inscrira l’établissement sur la plateforme ESC-R puis y créera un compte eduGAIN où il pourra télécharger les données pour chaque étudiant puis solliciter auprès d’un fournisseur agréé la production de cartes étudiantes européennes agrémentées de leurs hologrammes. L’ensemble du processus sera mené avec les élèves à qui seront fournies toutes les explications requises.

Il n’en ira pas autrement du point de vue de l’adoption de « pratiques respectueuses de l'environnement », autre principe vital que le Lycée Professionnel Jean Perrin s’évertuera à faire respecter et à traduire en actions concrètes. Les étudiants susceptibles d’effectuer une mobilité et les autres seront encouragés à adopter au quotidien des gestes tels le tri sélectif, la sobriété en matière de consommation et le choix des moyens de transport les moins émetteurs de CO2. Dans le même ordre d’idée, la Journée Internationale de la Terre Nourricière, le 22 avril, sera l’occasion pour la communauté éducative du LP Jean Perrin de mener des actions conformes au message porté par les Nations Unies en la matière. La participation au concours international du meilleur poster et l’organisation d’expositions ou de divers ateliers seront par exemple mises en place afin que chacun se sente citoyen du monde aux côtés du reste de l’humanité.

« Promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active des participants au programme Erasmus+ » sera du même coup l’axe fort de l’établissement, en mobilisant plus que jamais le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL), le CESC, le Conseil Académique et de la Vie Lycéenne (CAVL) et son prolongement national (CNVL) avec le soutien des équipes administratives et enseignantes. Ces derniers ne manqueront pas en outre d’indiquer à leurs élèves qu’ils peuvent, influer sur les instances dirigeantes européennes à l’occasion d’une initiative citoyenne européenne (ICE) - innovation du traité de Lisbonne donnant un droit d'initiative politique à un rassemblement d'au moins sept citoyens de différents pays de l'Union européenne pouvant déboucher en cas de soutien de la part d’un million de personnes sur la rédaction de nouvelles propositions d'actes juridiques de l'Union.